

**Motion lue le 6 novembre 2015 par le représentant  
des SRIAS présentes à ces deux journées.**

Réunis lors des journées d'étude les 5 et 6 juin 2015, les présidentes et présidents des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS) alertent solennellement le CIAS et la DGAFP sur l'impact et les conséquences sur les SRIAS de la réforme territoriale.

Alors que les SRIAS vont fêter leurs 20 ans, le maillage de l'action sociale interministériel doit être conforté, dans le sens d'une action sociale de proximité, organisée et gérée démocratiquement.

Réaliser une action sociale de proximité en l'état actuel avec 26 régions n'était déjà pas chose aisée, il est inconcevable que l'ASI déconcentrée soit réduite en métropole à 13 SRIAS.

Dans l'immédiat et parallèlement à la réflexion à mener sur la réorganisation structurelle, les SRIAS doivent continuer à fonctionner dans leur configuration actuelle à 26 jusqu'au terme du mandat et aux prochaines élections professionnelles.

Leurs actions doivent bénéficier de l'appui nécessaire à la mise en oeuvre, notamment en moyens humains dans les 26 sites.

Les bornes de mise en oeuvre de cette réforme sont fixées par le gouvernement lui-même à fin 2018.

L'évolution de l'organisation locale de l'ASI, les convergences possibles, l'échéance de la préparation des budgets 2019 lors du renouvellement général des SRIAS doivent être préparées, progressivement par les SRIAS elle mêmes, en liaison avec le CIAS, sans diktat, sans marche forcée.

Le bilan des 20 ans de déconcentration, l'expertise des SRIAS et de leur Président, les remontées de terrain, doivent être pris en compte dans la réflexion qui doit être la plus ouverte possible.